



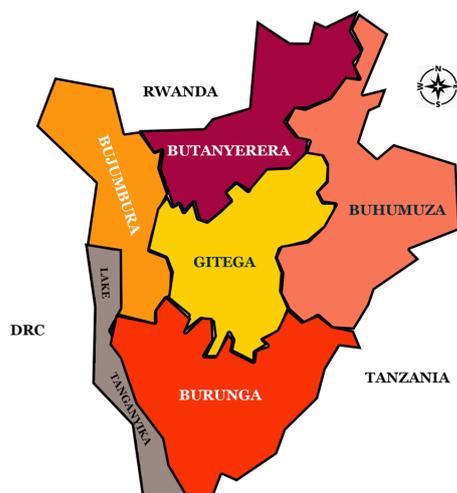
LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME "ITEKA"

Uwo uri wese ubahirizwa

*Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994,
revoquant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991*

*Un rapport produit à l'occasion de la
Journée internationale des victimes
de disparition forcée, 30 août 2025*

***AU BURUNDI, DES VIOLATIONS GRAVES INTERCONNECTÉES :
DES ENLÈVEMENTS, DÉTENTIONS DANS DES LIEUX SECRETS,
TORTURES, DISPARITIONS FORCÉES ET D'EXÉCUTIONS
SOMMAIRES.***



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 30 août 2025, au moins 835 victimes de disparition forcée ont été documentées par la Ligue Iteka, au moins 85 victimes sont réapparues et 750 victimes sont toujours introuvables. Le Groupe de Travail de l'ONU sur les Disparitions Forcées ou Involontaires (GTDFI) a déjà communiqué au gouvernement du Burundi au moins 252 victimes¹.

¹<https://docs.un.org/fr/A/HRC/57/54>

<i>IÈRE PARTIE : RESUME EXECUTIF, RECOMMANDATIONS, OBJECTIFS DE RAPPORT ET CADRE JURIDIQUE.</i>	1
<i>I.1. RESUME EXECUTIF</i>	2
<i>I.2. RECOMMANDATIONS</i>	3
<i>I.3. OBJECTIFS DE RAPPORT</i>	4
<i>I.3.1. Objectif général</i>	4
<i>I.3.2. Objectifs spécifiques</i>	4
<i>I.4. CADRE JURIDIQUE AU BURUNDI EN MATIÈRE DE LA DISPARITION FORCÉE OU INVOLONTAIRE,</i>	4
<i>IIÈME PARTIE : ETAT DES LIEUX DE LA DISPARITION FORCÉE ET CORPS SANS VIE RETROUVÉS AU BURUNDI POUR LA PÉRIODE JANVIER À AOÛT 2025.</i>	5
<i>II.1. ALLÉGATIONS DE DISPARITIONS FORCÉES ET CORPS SANS VIE RETROUVÉS AU BURUNDI</i>	5
<i>II.1.1. ENLEVEMENT ET DISPARITION FORCÉES</i>	5
<i>II.1.2. CORPS SANS VIE RETROUVÉS</i>	10
<i>II.1.3. ACTEURS IMPLIQUÉS DANS LES CAS DE DISPARITIONS FORCÉES/ENLÈVEMENTS AU BURUNDI</i>	12
<i>VIII. CONCLUSION</i>	14

SIGLES ET ABREVIATIONS

API	: <i>Agence de Protection des Institutions</i>
CNDD-FDD	: <i>Conseil National Pour la Défense de la Démocratie – Forces de Défense de la Démocratie</i>
CNIDH	: <i>Commission National indépendance des droits de l’homme</i>
CNL	: <i>Congrès National pour la Liberté</i>
ECOFO	: <i>Ecole Fondamentale</i>
FRODEBU	: <i>Front pour la démocratie au Burundi</i>
GMIR	: <i>Groupement militaire d’intervention rapide</i>
INDH	: <i>Institutions Nationales des Droits de l’Homme</i>
MSD	: <i>Mouvement pour la solidarité et la Démocratie</i>
ONU	: <i>Organisation des Nations-Unies</i>
RDC	: <i>République Démocratique du Congo</i>
SNR	: <i>Service National de Renseignement</i>
UPRONA	: <i>Union pour la Progrès National</i>

IÈRE PARTIE : RESUME EXECUTIF, RECOMMANDATIONS, OBJECTIFS DE RAPPORT ET CADRE JURIDIQUE.

I.1. RESUME EXECUTIF

La Ligue burundaise des droits de l'homme, « ITEKA », souligne une problématique cruciale liée à la dégradation des droits humains au Burundi. Cette dégradation est toujours manifeste dans ce contexte postélectoral des dernières élections législatives et communales et à l'approche des élections présidentielles de 2027. Ce rapport de la Ligue Iteka se focalise sur la gravité des violations des droits humains qui continue depuis la crise politique de 2015, provoquée par le mandat controversé de l'ancien président feu Pierre Nkurunziza. Ces actes de violations ciblent principalement les opposants du parti CNL, MSD, mais également des membres de la société civile et des journalistes. Sous le mandat de Pierre Nkurunziza, de 2015 à juin 2020, les rapports faisaient état de 2245 personnes tuées, dont 1312 étaient imputés à des individus non identifiés, ainsi que 597 cas d'enlèvements ou de disparitions imputables aux forces de sécurité et à la milice Imbonerakure. De nombreux corps retrouvés ne font toujours pas l'objet d'enquêtes et sont enterrés par les autorités en violation des lois en vigueur².

Cette situation a perduré même sous le régime actuel d'Evariste Ndayishimiye, comme le révèle le rapport portant sur les cinq années de sa présidence, publié le 4 août 2025. Entre juin 2020 et juin 2025, la Ligue Iteka a recensé 2776 personnes tuées (dont 1514 corps sans vie soit 54.5% des personnes assassinées), 231 enlèvements, 313 cas de torture, ainsi que 665 incidents de violence basés sur le genre, dont 80 % étaient des violences sexuelles³.

La répression de toute voix discordante et l'impunité des auteurs sont particulièrement deux facteurs déguisés évidents dans la persistance de toutes ces violations, y compris les enlèvements, détentions arbitraires dans des lieux secrets, des tortures et disparitions forcées souvent attribués aux agents étatiques membres du Service National de Renseignement (SNR), les agents du renseignement militaires, à la police ainsi qu'aux agents non étatiques agissant sous sa protection, ici on souligne les actions de la milice Imbonerakure, la jeunesse militante du parti au pouvoir.

La situation est aggravée par la dépendance de la justice, censée faire respecter les lois et sanctionner les crimes. Les Institutions Nationales des Droits de l'Homme (INDH), telles que l'OMBUDSMAN, dont la direction est désignée par le parti au pouvoir, ainsi que la CNIDH, qui a connu des changements de commissaires, après que son président contraint à l'exil, illustrent ce manque d'indépendance. Dans ce contexte, la Ligue Iteka appelle à des actions proactives pour freiner la détérioration des droits humains au Burundi pendant cette période critique caractérisée par un monopartisme autoritaire, comme en témoigne le résultat des dernières élections truquées selon différents acteurs y compris l'église catholique où le CNDD -FDD a remporté plus de 96 % des voix lors des élections législatives et communales de 2025.

Ce rapport met un accent particulier sur l'ampleur préoccupante des violations des droits humains avant, pendant et après les élections, en se focalisant sur les disparitions forcées et la découverte des corps sans vie.

²<https://lique-iteka.bi/wp-content/uploads/2020/05/RAPPORT-BILAN-AVRIL-2015-AVRIL-2020.pdf>

³<https://lique-iteka.bi/wp-content/uploads/2025/08/RAPPORT-BILAN-5-ANS-DE-GOUVERNANCE-DU-PRESIDENT-EVARISTE-NDAYISHIMIYE.pdf>

1.1. RESUME EXECUTIF (Suite de la page 1)

Dans leurs actions, les auteurs de ces violations, arrêtent arbitrairement les victimes ou les enlèvent et de façon clandestine, les victimes sont détenues dans des lieux secrets, et d'autres tuées directement et jetés dans la nature, d'où le phénomène de corps sans vie retrouvé ici et là dans tout le pays souvent présentant des signes de torture, emballés dans des sacs, mains liées, et de blessures sur leur corps.

Comme si cela ne suffit pas, pour enfoncer la douleur des membres des victimes des personnes disparues et dans le but d'accélérer l'angoisse des membres des victimes et alimenter l'impunité, ces corps sans vies retrouvés sont vite enterrés sans qu'il ait une moindre enquête et ou laisser ceux qui ont perdu les leurs de venir voir et vérifier si c'est leur victime.

La Ligue Iteka à travers son observation, au cours de cette année 2025, trente (30) cas d'enlèvements ont été documentés sur l'ensemble du territoire au cours de la période du 1 Janvier au 24 Août 2025. Les trente et un (31) cas d'enlèvements enregistrés comptent trente-sept (37) personnes victimes recensées. Et sur deux cent quarante-sept (247) personnes tuées, cent trente-neuf (139) personnes ont été tuées par des gens non identifiés et retrouvés cadavres.

Cette stratégie de répression, axée sur ces enlèvements, disparitions, exécutions sommaires et ces corps sans vie dans différents coins du pays vise à étouffer toutes formes de résistance ou de dissidence politique, engendrant ainsi un climat de peur et d'incertitude chez la population.

Ce phénomène dépasse la simple violation des droits humains, ayant des conséquences profondes sur la stabilité sociale, la cohésion communautaire et le respect des droits fondamentaux au Burundi. Pour renforcer son contrôle, le parti CNDD-FDD continue de recourir aux disparitions forcées, souvent réalisées lors d'opérations clandestines, rendant leur dénombrement et reconnaissance officielle problématiques d'où les cas de disparitions forcées/enlèvements/détentions dans des lieux secrets/exécutions sommaires/cadavres retrouvés sont interconnectés⁴.

À travers une enquête systématique sur les violations au Burundi, la Ligue Iteka observe que l'augmentation des disparitions est justifiée par un climat de conflit latent ou supposé, encouragé par le gouvernement actuel, ainsi que par l'impunité et l'absence de mécanismes transparents pour faire face à ces actes. Les victimes sont souvent perçues comme des menaces, généralement issues de l'opposition ou de la société civile, mais également des civils dont l'adhésion politique n'est pas connue du parti au pouvoir.

Dans ce rapport, la Ligue Iteka consigne des cas de disparitions forcées et des corps retrouvés entre janvier et août 2025, soulignant l'importance de continuer à documenter ces faits, de protéger les survivants et de réclamer la justice pour les victimes un défi majeur tant pour la société civile que pour les institutions nationales et internationales. Cette situation soulève plusieurs enjeux, non seulement en matière de réparation pour les victimes et leurs familles, mais également en termes de responsabilisation des acteurs impliqués, afin d'atteindre une prévention et une éradication des injustices dans l'avenir.

⁴<https://spcommreports.ohchr.org/TMResultsBase/DownloadPublicCommunicationFile?gld=29857>

I.2. RECOMMANDATIONS

A l'UE et autres partenaires techniques et financiers du Burundi :

Face aux crimes continus durant toute une décennie et le risque de recrudescence de la situation des droits humains en cette période post électorales des législatives, communales, sénatoriales et collinaires de 2025 truquées et pré-élection présidentielle de 2027 :

- ◆ De revoir ses conditions pour l'octroi des appuis financiers à ce gouvernement autoritaire afin de l'amener à organiser un dialogue inclusif de tous les acteurs pour trouver une solution durable de cette crise politique;
- ◆ De s'impliquer pleinement en faveur de la reconduction du mandat du rapporteur spécial des NU et l'ouverture de l'Office du Haut-commissariat du secrétaire général de l'ONU au Burundi pour suivre de près et prévenir un dérapage dans ce climat tendu entre toute l'opposition réunie et le parti au pouvoir, le CNDD-FDD;
- ◆ De soutenir des organisations, institutions et mécanismes des droits de l'homme intervenant au Burundi.

Au conseil des droits de l'homme des NU à Genève :

Compte tenu de la gravité de la détérioration de la situation des droits humains et le risque imminent de recrudescence de la violence en cette période post électorales des élections législatives, communales, sénatoriales et collinaires de 2025 truquées et pré-élection présidentielle de 2027 :

- ◆ De reconduire le mandat du rapporteur spécial des NU sur la situation des droits de l'homme;
- ◆ D'ouvrir l'Office du Haut-commissariat du secrétaire général de l'ONU au Burundi pour le suivi de près et la prévention du dérapage dans ce climat tendu entre toute l'opposition réunie et le parti au pouvoir, le CNDD-FDD.

Aux mandats du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires; du Groupe de travail sur la détention arbitraire; du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Burundi; du Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires et du comité contre la torture :

- ◆ De continuer à suivre de près l'évolution de la situation des droits de l'homme au Burundi;
- ◆ De collaborer pleinement avec les organisations de la société civile indépendante pour des alertes précoces pour prévenir le pire.

A la CNIDH :

- ◆ De faire des enquêtes approfondies sur les disparitions forcées et le phénomène des corps sans vie devenu une monnaie courante dans tout le pays et généralement avec signes de torture pour lutter contre ces crimes contre l'humanité qui laissent des traumatismes indélébiles aux cœurs des membres familles des victimes.

Au gouvernement :

- ◆ De lutter contre l'impunité en traduisant en justice tous les présumés auteurs des crimes ; de réhabiliter dans leurs droits toutes les victimes des violations des droits de l'homme observées ;
- ◆ De ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

A la société civile et ONG :

- ◆ De privilégier la collaboration et la coordination des actions pour atteindre les objectifs de manière efficace et efficiente.

I.3. OBJECTIFS DE RAPPORT

I.3.1. Objectif général :

Contribuer à la prévention de la détérioration de la situation des droits humains au Burundi en cette période post-élection législative, communale et collinaire de 2025 et pré-élection présidentielle de 2027.

I.3.2. Objectifs spécifiques :

- Dresser l'état des lieux de la situation continue et préoccupante du phénomène des disparitions forcées couplé d'exécution sommaire et de torture comme armes du pouvoir autoritaire du parti CNDD-FDD pour faire taire toute voix discordante.
- Attirer l'attention aux missions diplomatiques accrédités à Bujumbura, à l'UE et conseil des droits humains des NU sur le caractère continue des crimes contre l'humanité et qui risque de s'aggraver avec ce pouvoir autoritaire issu des élections législatives, communales et collinaires triquées de 2025 et la préparation d'élection présidentielle de 2027.
- Inciter la CNIDH à faire des enquêtes approfondies sur les disparitions forcées et le phénomène des corps sans vie devenu une monnaie courante dans tout le pays et généralement avec signes de torture pour lutter contre ces crimes contre l'humanité qui laissent des traumatismes indélébiles aux cœurs des membres familles des victimes.

I.4. CADRE JURIDIQUE AU BURUNDI EN MATIÈRE DE LA DISPARITION FORCÉE OU INVOLONTAIRE

Au Burundi, le cadre juridique relatif aux disparitions forcées ou involontaires au Burundi repose sur un ensemble de textes législatifs, conventionnels et normatifs visant à prévenir, sanctionner et réparer ces actes. La législation nationale, notamment la Constitution et le Code pénal, condamne fermement toute forme de disparitions forcées, en leur attribuant la qualification d'infractions graves, susceptibles d'entraîner des peines de prison lourdes.

Cependant, le Burundi n'a pas ratifié la Convention pour la Protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, adoptée par l'ONU en 2006, qui impose aux États membres des obligations strictes en matière de criminalisation, de prévention et de recherche en cas de disparition. La Convention prévoit également des mécanismes pour la réparation des victimes, obligeant les États à respecter le droit à la vérité et à la justice. Sur le plan national, la mise en œuvre de ces engagements est souvent entravée par des lacunes institutionnelles et un climat politique complexe. L'indépendance de la justice et la capacité des institutions à enquêter de manière impartiale restent des défis majeurs. La Convention contre la torture et d'autres formes de traitement cruel, inhumain ou dégradant, ratifiée par le Burundi, renforce également le cadre juridique en condamnant toute pratique pouvant entraîner des disparitions, notamment en lien avec la détention arbitraire.

Cependant, la Ligue ITEKA souligne que la difficulté réside dans le manque de volonté politique et la traduction effective de ces textes en actions concrètes par le Gouvernement du Burundi qui a pris ces méthodes comme un mode opératoire et outils de répression dans une

I.4. CADRE JURIDIQUE AU BURUNDI EN MATIÈRE DE LA DISPARITION FORCÉE OU INVOLONTAIRE (suite de la page 4)

totale impunité. Malgré les efforts dispensés par les partenaires du Burundi à travers la formation des acteurs judiciaires et policiers, afin de garantir leur application effective et l'obligation de rendre compte, le chemin est encore long. La Ligue Iteka continue de rappeler l'importance de renforcer ces cadres juridiques et de veiller à leur respect pour prévenir ces violations et assurer justice aux victimes et à leurs familles.



Uwo uri wese ubahirizwa

IIÈME PARTIE : ETAT DES LIEUX DE LA DISPARITION FORCÉE ET CORPS SANS VIE RETROUVÉS AU BURUNDI POUR LA PÉRIODE JANVIER À AOÛT 2025.

II.1. ALLÉGATIONS DE DISPARITIONS FORCÉES ET CORPS SANS VIE RETROUVÉS AU BURUNDI

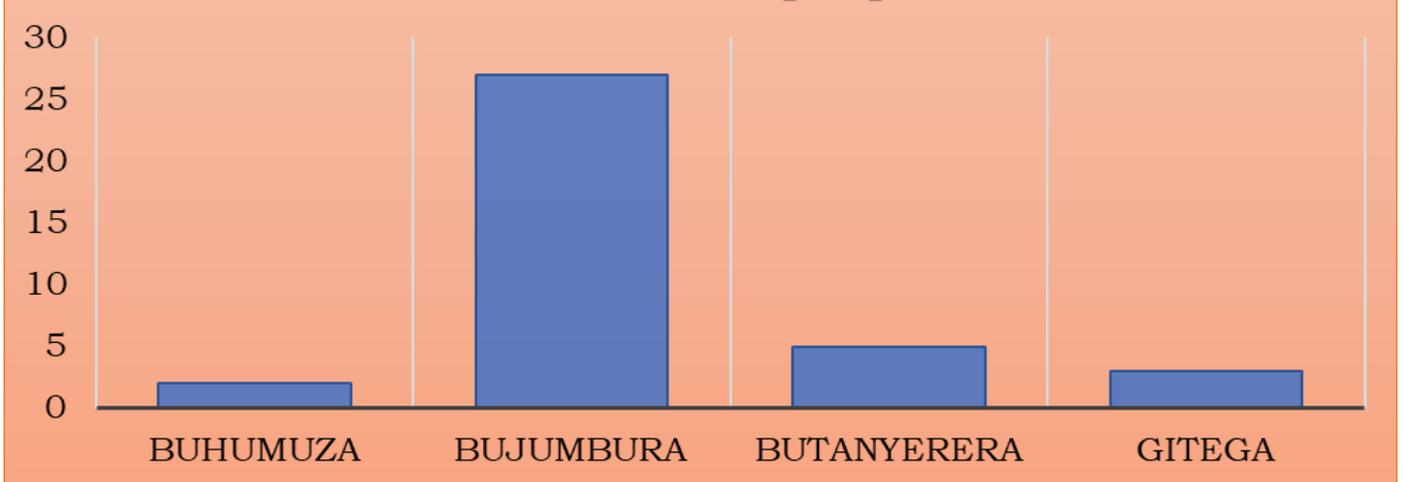
Au Burundi, l'augmentation des disparitions forcées et ou involontaires depuis 2015 et de façon continue, cible souvent des figures politiques de l'opposition, aggravant l'impunité et rendant impossible la recherche de justice pour les familles des disparus. Ce phénomène favorise également la méfiance envers les institutions publiques. Malgré une sensibilisation de plus en plus forte au niveau international ainsi que les rapports de dénonciations des violations par des Organisations de la société civile, il est crucial d'établir des mécanismes juridiques solides pour lutter contre ces disparitions, assassinats ciblés dont les corps retrouvés sans vie.

Les disparitions ou cadavres retrouvés au Burundi se produisent à travers des opérations des agents de l'État perçues comme des mesures répressives, renforçant ainsi le contrôle de l'État sur la population burundaise. Selon les rapports de la Ligue Iteka, ces situations conduisent également à des assassinats ciblés, plongeant les familles dans un état traumatique et une incertitude. L'impunité persistante crée un climat de peur, fragilisant le tissu social. Ces disparitions sont souvent perçues comme involontaires, elles révèlent un mépris flagrant des droits humains, entraînant des répercussions durables pour la société. La communauté internationale appelle à une vigilance accrue sur ces disparitions, à un renforcement des efforts de collecte d'informations et à l'instauration de mécanismes visant à élucider ces affaires pour garantir justice et prévenir de futures violations.

II.1.1. ENLEVEMENTS ET DISPARITIONS FORCÉES

Au total, trente (30) cas d'enlèvements ont été enregistrés sur l'ensemble du territoire au cours de la période du 01 janvier au 24 août 2025. Sur les trente (30) cas enregistrés, trente-sept (37) personnes ont été recensées comme victimes d'enlèvements et ou disparitions forcées. La prédominance revient à la province de Bujumbura avec 23 cas faisant 27 victimes et suivie de la province Butanyerera avec 2 cas faisant 5 victimes.

Personnes enlevées par province



Cas d'illustration des cas de disparitions forcées/enlèvements par la Police

Ex1 : *En date du 24 mars 2025 entre 10 heures 30 minutes et 11 heures, au centre-ville Gitega tout près du centre culturel American Corner, Mfitye Emmanuel âgé de 65 ans, retraité et membre du parti MSD a été enlevé par des hommes en tenue policière et deux autres en tenue de la garde spéciale des Institutions (API). Selon un témoin oculaire, ces policiers dirigés par Venant Ndayishimiye, responsable provincial du SNR étaient à bord du véhicule sans plaque d'immatriculation, à vitres teintées. Au moment où cet homme était tout près de son domicile, ces policiers sont venus brutalement, l'ont pris et l'ont embarqué manu-militari puis le véhicule a pris la route Gitega-Bujumbura. Jusqu'à présent, ses proches se demandent si le véhicule aurait continué vers Bujumbura où s'il serait retourné vers le bureau de la documentation à Gitega.*

Ex2 : *En date du 2 Avril 2025, une personne a été enlevée en commune Ntahangwa, province de Bujumbura Mairie aux alentours de 7 heures du matin. L'incident s'est produit au marché de la localité, communément désignée sous le nom de Kw'isamariro, situé sur la 15eme transversale Maramvya, dans la zone Buterere, au sein de la commune Ntahangwa, mairie de Bujumbura. La victime, Fidèle Nkurembone, un militant actif du parti CNL pro-Agathon Rwasa, âgé de 46 ans, et père de 7 enfants, résidait à la 15ème transversale.*

Il a été enlevé de manière brutale par des policiers, parmi lesquels se trouvait Athia Nduwimana, un policier et un agent de la SNR. Selon les témoignages recueillis auprès de plusieurs témoins oculaires présents dans la localité, il apparaîtrait que la victime se dirigeait vers le marché de Kw'isamariro, où il poursuivait ses activités quotidiennes de commerce. Un véhicule de marque Toyota, de type double cabine, de couleur blanche, avec des vitres teintées et immatriculé BA049, l'attendait.

À l'intérieur de ce véhicule, des individus vêtus d'uniformes de police se trouvaient. L'un d'eux a immédiatement désigné Fidèle Nkurembone du doigt, et les kidnappeurs se sont alors précipités sur lui, lui arrachant de manière violente les clés de son stand ainsi que son sac à dos. Ils ont commencé à le frapper, et malgré les tentatives de Fidèle Nkurembone pour se défendre face à cette agression, il a été emmené de force. Les ravisseurs l'ont conduit vers un lieu inconnu, en prenant la direction de la ville de Bujumbura.

Il est important de mentionner que Fidèle Nkurembone était le bras droit d'Elie Ngomirakiza, qui est le responsable du parti CNL en commune Mutimbuzi et qui a été enlevé le 9 juillet 2021, un enlèvement dont il n'y a pas eu de nouvelles depuis. Selon les proches de Fidèle Nkurembone, il était récemment revenu dans le pays au mois de décembre 2024, après un séjour à Dubaï, aux Émirats arabes unis, où il avait migré en 2022 dans l'espoir de trouver un emploi. Suite à sa mystérieuse disparition, ses familles et proches ont entrepris des recherches désespérées dans de nombreux lieux de détention à Bujumbura, mais leurs efforts ont malheureusement été vains jusqu'à présent.

La famille de Fidèle Nkurembone est extrêmement préoccupée par sa sécurité et son bien-être, craignant pour sa vie dans de telles conditions. Les circonstances entourant cet enlèvement sont particulièrement troublantes, surtout en raison de l'implication d'individus en uniforme de police ainsi que d'un potentiel agent de renseignement. Cela soulève de sérieuses questions sur la légalité de ces actes ainsi que sur les motivations derrière un tel enlèvement inacceptable.

Cas d'illustration des cas de disparitions forcées/enlèvement par les agents du SNR

Ex 1 : *En date du 22 mars 2025 à Bujumbura, Dominique Ndikumana, ancien employé du ministère de l'éducation, a été enlevé par des agents du SNR. Cet incident soulève de sérieuses préoccupations sur la sécurité des citoyens et sur les méthodes employées par les services de renseignement.*

D'après les récits, Dominique Ndikumana, habitant du quartier Nyakabiga III, 8ème avenue, dans la commune Mukaza, se dirigeait vers le centre-ville vers 16 heures pour acquérir des unités Star Times quand il a été intercepté à la sortie du bus par des hommes en civil. Ceux-ci l'ont contraint à entrer dans une camionnette double cabine teintée, sans plaque d'immatriculation, qui s'est dirigée vers la cathédrale Regina Mundi.

Les témoins ont catégoriquement identifié les ravisseurs comme étant des agents des services de renseignement burundais. La famille de Ndikumana est très préoccupée par sa sécurité et son bien-être, craignant pour sa vie

Ex 2 : *En du 2 janvier 2025, au quartier Maramvya, commune Ntakangwa, Bujumbura mairie, Ndayizeye Protais, veilleur de nuit de la quincaillerie située dans le quartier Asiatique appartenant au nommé David Uwimana résidant dans le quartier Maramvya, commune Ntakangwa, Bujumbura-mairie a été enlevé par des agents du SNR à bord d'un double cabine branche sans numéro d'immatriculation. Selon un témoin oculaire, la victime a été appréhendée chez lui par des individus armés, en tenue civile à bord d'un véhicule de type pick-up. Malgré les recherches effectuées dans les différents lieux de détention, aucune trace de Ndayizeye Protais n'a été retrouvée.*

Cas d'illustration des cas de disparitions forcées/enlèvements par les jeunes Imbonerakure du parti au pouvoir

Ex1 : *En date du 21 avril 2025, Christophe Masimo, trésorier du parti CNL dans la commune Mutimbuzi, province Bujumbura, a été enlevé alors qu'il se trouvait dans son champ de riz à Maramvya. Selon des sources locales, un certain Kadafi, Imbonerakure à Maramvya, s'est approché de lui en prétendant vouloir acheter des semences de riz. Après avoir obtenu son accord, Kadafi aurait demandé à Christophe de le suivre pour le paiement. Depuis lors, Christophe n'est revenu ni à son champ ni à son domicile. Ses proches et sa famille, craignant pour sa sécurité et l'ayant cherché en vain, demandent que ce jeune Imbonerakure, Kadafi, soit traduit en justice afin qu'il révèle où se trouve Christophe. Christophe réside à la 15ème transversale à Maramvya. Il s'agit du deuxième membre du CNL fidèle à Agathon Rwasa à être enlevé dans cette localité au cours du mois d'avril. Le premier, Fidèle Nkorumbone, a été enlevé le 2 avril 2025 par des agents du Service National de Renseignement, dont un certain Atia Nduwimana. Fidèle reste introuvable à ce jour*

Ex2 : *En date du 23 mars 2025, au rond-point du quartier Mukoni, dans la commune et province de Muyinga, Nkurunziza Schadrack, âgé de 33 ans, coiffeur et originaire de la colline Nyakarama, dans la commune de Bugabira, province de Kirundo, a été enlevé par trois Imbonerakure qui l'ont fait monter dans un véhicule TI immatriculé CA 0444 appartenant à un certain Basabose Antoine. D'après des témoins de la localité, le chauffeur, surnommé Kinyenyi, travaillait pour Shabani Nimubona, chef des Imbonerakure dans la province de Muyinga, connu pour de nombreuses violations des droits humains dans cette province. Le véhicule a pris la direction de Gitega, mais sa destination finale reste inconnue. Les membres de la famille expriment leur inquiétude concernant la sécurité de leur proche tant qu'ils n'auront pas d'informations sur son lieu de détention.*

Cas d'illustration des cas de disparitions forcées/enlèvement par les militaires

Ex1 : *Un homme de 44 ans, marié et père de trois enfants, nommé Niyongere Eric a été enlevé. Il vivait dans le quartier Rango, dans la ville et la province de Gitega. Selon notre source, Niyongere Eric était récemment revenu au Burundi au début d'avril 2025, après avoir passé neuf ans en exil.*

Le mardi matin 20 avril 2025, des résidents du quartier Rango ont remarqué deux véhicules pick-up stationnés sur une route, accompagnés de militaires qui se déplaçaient le long de la voie. Plusieurs personnes, dont Eric Niyongere, sont sorties pour voir ce qui se passait. D'après la même source, les militaires circulaient dans le quartier, ce qui a conduit Eric à ignorer qu'il était la cible. Soudainement, des militaires l'ont forcé à se mettre à genoux avec leurs armes avant de l'obliger à monter dans l'un des véhicules. Peu après, ces militaires sont partis rapidement avec les deux pick-up, sans que quiconque puisse les identifier ou intervenir. Ils ont également pris deux téléphones portables : celui d'Eric et celui de sa femme. Depuis ce jour, aucune information n'a été divulguée concernant le lieu où Eric aurait été emmené.

Un ami d'Eric dans le mouvement Scout indique que certains responsables du quartier et de la commune pourraient être au courant des faits, mais jusqu'à maintenant, les autorités administratives et policières gardent le silence sur cette affaire. Il a également été signalé que de tels comportements de la part des militaires ne sont pas courants dans cette région. Lors des fouilles ou opérations de sécurité, c'est généralement la police qui prend l'initiative. Depuis cet événement, Bertine, l'épouse de Niyongere Eric, reste complètement silencieuse et semble profondément affectée. Notre source ajoute que Niyongere Eric n'avait pas d'antécédents de conflits ni de problèmes connus dans la communauté.

Cas d'illustration des cas de disparitions forcées/enlèvement par des gens non identifiés

Ex1 : Le 24 juillet 2025, la ligue Iteka a reçu des informations concernant la disparition de Claver Bakundukize, un policier âgé de 42 ans, affecté à l'Inspection Générale de la Police Nationale, située à Ngagara. Ce dernier a disparu le 9 juillet 2025. Originaire de la colline Ndago dans la commune de Buraza, au sein de la province de Gitega, il vivait au camp Buyenzi, également connu sous le nom de 1er GMIR. Ancien membre des Ex-FAB, il s'était intégré dans les rangs de la police suite aux réformes effectuées.

Au début du mois de juillet, Claver avait pris une semaine de congé pour retourner dans sa colline natale. Il était prévu qu'il rentre à Bujumbura le 9 juillet afin de reprendre ses fonctions. Ce jour-là, Claver a quitté Gitega, mais il n'est jamais arrivé à sa destination. Ses tentatives de contact par téléphone n'ont reçu aucune réponse. Le 10 juillet, la famille, de plus en plus alarmée par la situation, a essayé de le joindre à de nombreuses reprises, mais sans succès. L'angoisse grandit au sein de la famille de Claver Bakundukize, qui redoute qu'il ait été la victime d'un acte criminel sur la route reliant Gitega à Bujumbura.

Ex2 : En date du 3 juin 2025, Théophile Niyimbona, ancien directeur du lycée communal de Ruseseka, militant et ancien député du parti CNL, aile d'Agathon Rwasa a été enlevé dans l'enceinte même de l'établissement. Selon des témoins, un véhicule sans plaque de type "Jeep" est arrivé, et des hommes en sont descendus pour le saisir de force et l'embarquer. Sa famille et les membres du parti CNL ignorent toujours où il a été emmené. Bien que Théophile Niyimbona ait récemment rejoint le parti CNDD-FDD, les raisons de son arrestation restent inconnues. Ce qui est particulièrement préoccupant, c'est que les anciens membres du CNL semblent être ciblés, surtout ceux qui demandent des cartes d'électeurs sans être membres du CNDD-FDD.

L'ancien secrétaire général du CNL, fidèle à Agathon Rwasa, a fermement dénoncé ces arrestations arbitraires et intimidations. Il a appelé au respect du droit de chaque citoyen à voter librement, sans peur ni pression, et a demandé que cessent ces pratiques d'intimidation contre les burundais.

Ex3 : Une information parvenue à la ligue Iteka le 18 août 2025 indique qu'en date du 17 août 2025, au marché de Rusengo, en commune Ruyigi, province Buhumuza, une femme connue sous le nom de Maman Salah a été enlevée par des personnes non encore identifiées. Selon des sources sur place, cette femme mère de cinq enfants, a été embarquée dans un véhicule camionnette double cabine de marque Toyota de couleur blanche sans numéro d'immatriculation. La victime a été enlevée en date du 17 août 2025 lorsqu'elle était au marché de Rusengo, en commune Ruyigi.

Signalons que cette femme habite sur la colline de Nyamutobo de la même commune de Ruyigi. Selon les mêmes sources, cette femme a été retrouvée cinq jours après sa disparition en commune Kayanza, province Butanyerera, tout près de l'immeuble de l'ancien gouverneur de l'ancienne province de Kayanza. Après 5 jours de recherche de la victime, sa famille a appris qu'elle serait détenue dans l'une des maisons au chef-lieu de la commune de Kayanza.

Après être arrivée dans la ville de Kayanza, ils ont appris qu'elle est gardée dans l'une des maisons près de la maison ci-haut indiquée lorsqu'ils ont approché, ils ont vu un véhicule avec des verres teintés qui sort du portail avec quelqu'un à l'intérieur du même véhicule qui criait au secours et ils ont poursuivi le véhicule à bord d'une moto.

Le véhicule en question a pris la route en direction de la commune Ngozi. Arrivés à environ 5 kilomètres de la ville de Kayanza, ils ont ouvert la portière du véhicule et ont laissé tomber par terre la victime car ils ont remarqué qu'il y a des personnes qui sont à leur poursuite à l'aide d'une moto. Le visage de la victime était bandé. La famille a récupéré la leur mais était dans un état critique suite aux tortures qu'elle a subi.

Elle est pour le moment hospitalisée à l'hôpital Rema de Ruyigi, sa province d'origine. Des conflits familiaux seraient derrière cet enlèvement. L'un des membres de sa famille connue sous le nom de Muverema a été arrêté pour des raisons d'enquêtes, il est pour le moment au cachot du commissariat provincial de police de Ruyigi.

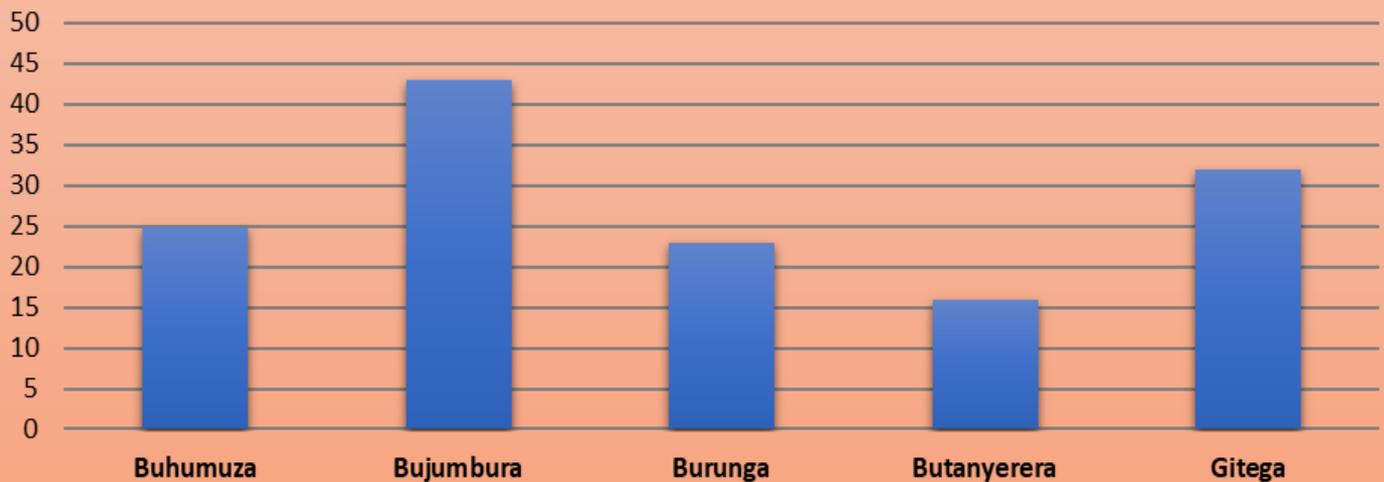
II.1.2. CORPS SANS VIE RETROUVÉS

Le phénomène des corps sans vie retrouvés au Burundi sans que justice soit rendue est un problème courant, récurrent et préoccupant, comme le souligne la Ligue Iteka dans ses rapports détaillés publiés antérieurement. Souvent, ces victimes tragiques sont tuées dans des conditions extrêmes et leurs corps sont jetés dans des lieux isolés où elles ne sont ni identifiées ni reconnues. Les autorités administratives et les Imbonerakure enterrent rapidement ces cadavres sans suivre les procédures légales appropriées, ce qui constitue une violation flagrante de l'article 109 du code de procédure pénale. Cet article stipule clairement qu'en cas de découverte d'un corps dont la mort est suspecte et énigmatique, l'Officier de Police Judiciaire a l'obligation d'informer immédiatement le Procureur de la République avant d'examiner les lieux de la découverte. S'il ne parvient pas à contacter le Procureur dans les plus brefs délais, il doit se rendre sur place et établir un rapport, qui doit être transmis sans délai à l'autorité compétente. De plus, le procureur peut aussi se déplacer sur les lieux et se faire assister par des experts qualifiés pour déterminer les circonstances exactes de ce décès. Si, après toutes ces investigations, il subsiste encore des zones d'ombre ou des incertitudes concernant la cause du décès, une instruction formelle doit être ouverte pour élucider cette situation tragique, que l'infraction ait été ou non prouvée de manière concluante.

Au cours de cette année, la Ligue Iteka a recensé un total, deux cent quarante-sept (247) personnes tuées sur l'ensemble du territoire au cours de la période du 1 janvier au 24 août 2025. Sur ces deux cent quarante-sept (247) personnes tuées, cent trente-neuf (139) personnes sont tuées par des gens non identifiés et retrouvés cadavres.

Comme l'illustre ce graphique ci-dessous, la province Bujumbura incluant les communes de Cibitoke, Bukinanyana, Bujumbura, enregistre plus de victimes avec 43 victimes suivie de la province Gitega avec 32 victimes, en troisième position vient Buhumuza avec 25 victimes.

Personnes tuées par des gens non identifiés



Cas illustratifs :

Ex 1 : *Maniratunga Jean, âgé de 36 ans, marié et père de trois enfants a été retrouvé le soir du dimanche 08 juin vers 17h30 pendu à une corde, devant la porte de sa maison située sur la colline Masango (ancienne commune de Mutaho), actuellement de la zone Gitondo, commune Bugendana élargie.*

Notre source qui s'est rendue sur le lieu a affirmé que le corps présentait de petites blessures aux bras et au dos, ce qui a poussé les habitants à se demander s'il n'aurait pas été tué ailleurs, puis pendu pour faire croire à un suicide. Nshimirimana Denis, commissaire de police à Mutaho et Nyecumi Pierre, chef de colline Masango ont fait appel vers 19h à une ambulance de l'hôpital Mutaho pour transporter le cadavre à la morgue. Notre source affirme que le défunt a été enterré le mardi matin sans qu'aucune enquête ne soit faite car le médecin a dit que l'autopsie n'était pas nécessaire.

Selon la même source la victime n'avait aucun conflit familial et n'était pas visible à aucun parti politique.

Ex2 : *En date du 10 février 2025, un corps sans vie de Charles Karikurubu, membre de l'UPRONA, un retraité militaire âgé de 61 ans qui venait d'entrer encore une fois en retraite en provenance de L'ETS Kiryama où il était chauffeur, originaire de la colline Gwego zone Kiryama en commune Matana de la province Burunga a été retrouvé dans un marais en bas de l'Ecole Technique Secondaire de Kiryama sur la colline Kiryama zone Kiryama commune Matana, province Burunga.*

Selon des témoins, la victime avait disparu il y a 2 semaines et son corps a été retrouvé avec un bras presque totalement coupé et beaucoup de blessures au niveau de sa tête. Il a été enterré le même jour au cimetière de Mwungo sur la colline Kiryama par sa famille sous les ordres de l'administration communale de Songa puisque ce corps était déjà en décomposition. Mais après l'enterrement sa femme a été directement arrêtée par la police. Les auteurs de ce crime ne sont pas connus.

Ex3 : *En date du 29 mars 2025, un corps sans vie d'un homme non encore identifié d'une trentaine d'années, décapité à la machette, a été retrouvé sur la 9ème transversale de la colline Rusiga, à proximité du bureau provincial et de la rivière Nyamagana, non loin d'une position érigée dans cette localité par les membres de la jeune Imbonerakure, zone, commune cibitoke, province Bukinanyana.*

Selon un témoin oculaire, sa moto neuve, retrouvée intacte sur les lieux, suggère que le meurtre pourrait être lié à une tentative de vol qui a mal tourné. Cependant, de nombreux habitants soupçonnent l'implication des jeunes Imbonerakure, régulièrement cités dans des affaires similaires.

Selon une source sécuritaire, l'homme a été tué à moins de 500 mètres du bureau provincial et non loin de la rivière Nyamagana. Les forces de l'ordre, alertées de cette découverte, ont immédiatement ouvert une enquête. La dépouille a été transférée à la morgue de l'hôpital de Cibitoke, tandis que les autorités policières appellent la population à collaborer pour identifier les responsables.

Des témoignages recueillis sur place soulignent que les jeunes Imbonerakure sont souvent mentionnés dans des affaires similaires, notamment des meurtres récents dans la région. Une source locale affirme avec insistance que ces jeunes seraient impliqués, d'autant plus que le crime s'est déroulé à proximité de leurs positions établies sur les rives de la rivière Rusizi, à la frontière avec la RDC.

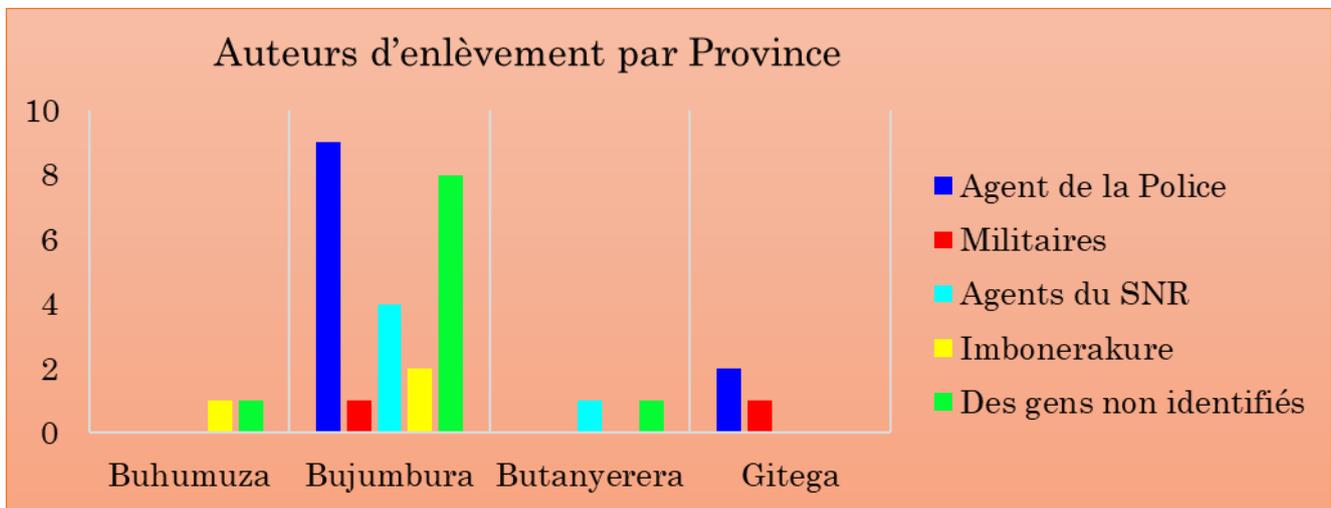
Les habitants, inquiets face à la recrudescence de ces actes de violence, appellent les autorités à mener des enquêtes approfondies et à garantir la sécurité dans la région.

II.1.3. ACTEURS IMPLIQUÉS DANS LES CAS DE DISPARITIONS FORCÉES/ ENLÈVEMENTS AU BURUNDI

Les acteurs impliqués dans les disparitions forcées ou involontaires au Burundi englobent plusieurs catégories, chacune jouant un rôle déterminant dans le contexte de ces violations. Les forces de sécurité et l'armée sont souvent considérées comme responsables directes, étant directement impliquées dans les opérations de détention illégale ou d'enlèvement, parfois en exécution de missions liées à la sécurité nationale selon le parti CNDD-FDD et son Gouvernement en place ou à la lutte contre l'opposition. Leur implication est renforcée par un cadre juridique souvent fragile, où l'impunité limite la responsabilité et facilite ces comportements.

Les acteurs étatiques, qu'ils soient militaires ou policiers, Imbonerakure agissent parfois en marge ou en violation des lois, sous des ordres ou dans le cadre de politiques générales visant à éliminer des opposants ou des supposés ennemis. Par ailleurs, certains acteurs politiques, notamment des figures proches du pouvoir, ont pu encourager ou tacitement tolérer ces actes, créant un climat de peur et de contrôle.

Au cours de la période de ce rapport, la Ligue Iteka a recensé un total de 37 victimes d'enlèvement documentées du 01 Janvier au 24 Août. La plupart de ces enlèvements ont été commis par : Des policiers 11 cas, 10 cas par des gens non identifiés, 2 cas par les Militaires, 3 cas par des imbonerakure et 5 cas par des agents du SNR.



La société civile, les ONG locales et internationales jouent un rôle crucial en dénonçant ces disparitions et en apportant un soutien aux victimes ou à leurs familles. Leur mobilisation permet de mettre en lumière les abus, mais leur action se heurte souvent à la répression ou à la négligence des autorités.

Enfin, la communauté internationale, à travers des organismes tels que l'ONU ou d'autres agences, intervient parfois en tant qu'observateur ou en proposant des mesures de pression pour inciter à la responsabilisation des acteurs étatiques. La complexité de ces dynamiques témoigne de l'ampleur et de la gravité du phénomène, tout en soulignant l'importance de la coopération et de la responsabilité collective pour y faire face efficacement.



Uwo uri wese ubahirizwa

VIII. CONCLUSION

La persistance des disparitions forcées ou involontaires et des corps retrouvés au Burundi a laissé une empreinte profonde sur la société, engendrant des effets dévastateurs tant sur le plan individuel que collectif. Ces pratiques, souvent perpétuées dans un contexte marqué par des conflits prolongés, ont fragmenté le tissu social, nourri la méfiance et alimenté un cycle de peur et de silence. Les familles de victimes supportent un lourd fardeau émotionnel, hantées par l'absence de leurs proches et l'incertitude sur leur sort, ce qui exacerbe leur douleur et leur sentiment d'injustice.

Cet état de chose se manifeste ainsi dans un total silence de l'autorité avide de sauvegarder son pouvoir à n'importe quel prix alors que dans les familles biologiques et politiques des victimes, la stigmatisation croit dans le sillage des disparitions, accentuant l'isolement des victimes présumées ou réelles et compliquant toute tentative de réconciliation nationale. Sur le plan psychologique, les victimes directes et indirectes manifestent des traumatismes durables, avec des conséquences souvent irréversibles sur leur bien-être mental et leur capacité à reconstruire leur vie. La société civile s'est organisée pour dénoncer ces abus et exiger justice, mobilisant les ONG et médias afin d'attirer l'attention sur l'ampleur du phénomène.

Cependant, la réponse institutionnelle demeure insuffisante, malgré l'établissement de politiques publiques et de mesures de protection, qui doivent encore être renforcées pour prévenir de nouvelles disparitions et garantir la responsabilité. Les données recueillies, au niveau statistique, confirment la gravité de cette problématique.

Pour répondre efficacement à cette crise, la Ligue Iteka réitère son point de vue qu'il est indispensable de mettre en œuvre des réformes structurelles profondes, associant la communauté internationale à un soutien renforcé, afin d'établir la vérité, faire justice et instaurer une paix durable. La fin de ces violations exige un engagement collectif, visant non seulement la réparation des victimes, mais aussi la reconstruction d'une société fondée sur la transparence, la justice et le respect des droits de tous.